

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1093

26 mai 2010

SOMMAIRE

Acord International S.A.	52464	EuroRidge Capital Partners S.à r.l.	52461
Ambolt S.A.	52429	Farringdon I	52429
Artax Investments Holding S.A.	52420	Feva Investments S.A.	52419
Banque Delen Luxembourg S.A.	52438	F.I.E. S.A.	52462
Barclays Alpheus Investments S.à r.l.	52420	Financière Daunou 9 S.à r.l.	52461
Bregal Private Capital II (Luxembourg) S.à r.l.	52460	Flama International S.A.	52419
Camtech S.A.	52438	Formentor SA	52464
Cansan S.à r.l.	52439	Greendale S.A.	52455
Caves St. Martin S.A.	52438	Harrow Holdings S.A.	52429
Caves St. Martin S.A.	52441	Haurora S.A.	52457
CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l.	52442	Immobilière 1911 S. à r.l.	52464
CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.	52443	Intelligentsia Consultants Luxembourg ..	52463
CDS Limousines Sàrl	52454	Interimmobilière S.A.	52462
Cezan Lux S. à r.l.	52462	Interstate Europe Investments - Ursa Major Investments Hotels Limited	52443
CGDS Luxembourg Invest S.à r.l.	52421	Intertrust (Luxembourg) S.A.	52419
Charterhouse Snowhill (Luxembourg) Sàrl	52444	Inversiones Noa S.à r.l.	52418
Chinaboard Rehfeldt Group S.A.	52454	Jones Lang LaSalle Electronic S.à r.l.	52459
Colt Lux Finance S.à r.l.	52455	LSP (Leidwanger Stéphane Participations) S.A.	52463
Columba Investments S.à r.l.	52457	Majestic Capital	52464
Convert S.à r.l.	52441	MH-SH S.A.	52442
Cromwell Capital Ltd	52419	Nijiro S.A.	52464
Crownlux Capital Management S.A.	52441	Phalanx S.A.	52464
Daviani S.A.	52455	Research & Development International S.A.	52463
Daytona Investments S.A.	52459	Sauvin S.à r.l.	52444
Daytona Investments S.A.	52460	SES Asia	52418
European Plast Research & Development	52461	SES Participations	52418
		Sipalux S.A.	52463

SES Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 101.799.

—
EXTRAIT

Nomination d'un nouveau administrateur du Conseil d'administration.

Suite à une décision du Conseil d'administration du 22 février 2010:

M. John Purvis, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg,
a été nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tient en 2010.

M. Purvis remplace Mr Mark Rigolle, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg, et dont le mandat a pris fin le 22 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 14 avril 2010.

Pour la Société

Pierre Margue

Un mandataire / Vice President Legal and Corporate Affairs

Référence de publication: 2010051668/19.

(100053517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

SES Asia, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 67.611.

—
EXTRAIT

Nomination d'un nouveau administrateur du Conseil d'administration.

Suite à une décision du Conseil d'administration du 22 février 2010

M. John Purvis, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg,
a été nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tient en 2010.

M. Purvis remplace Mr Mark Rigolle, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg, et dont le mandat a pris fin le 22 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 14 avril 2010.

Pour la Société

Pierre Margue

Un mandataire / Vice President Legal and Corporate Affairs

Référence de publication: 2010051669/19.

(100053524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Inversiones Noa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 144.059.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 16 avril 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVERSIONES NOA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051799/16.

(100053332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Cromwell Capital Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8079 Bertrange, 100, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 151.104.

Le siège de la succursale est transféré de L-8079 Bertrange à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052144/10.

(100065830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.524.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 26 mars 2010

La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg B numéro 103 590, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, a été nommée comme réviseur externe chargée du contrôle des comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051800/14.

(100053876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Flama International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.488.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 mars 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010051801/18.

(100053243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Feva Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.559.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 avril 2010

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR et de Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et de Monsieur Brunello DONATI, demeurant professionnellement au 1, Riva Albertoli, CH-6900 Lugano en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de la société BENOY KARTHEISER MANAGE-

MENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la société .

Référence de publication: 2010051802/14.

(100053584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Barclays Alpheus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.422.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 9 avril 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean-Guibert Mahy de son mandat de gérant de la Société en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur David Widart résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 12 juin 1977, à Marche-en-Famenne (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010053391/22.

(100054959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Artax Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 81.193.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

INVESTMENT TRADE SERVICE CORP., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vantpool Plaza, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Lidia KEISER-LOGUTOVA, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Guillaume,

en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- Elle est le seul actionnaire de la société anonyme ARTAX INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte notarié en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 902 du 20 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 16 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 731 du 15 juillet 2004.

- La société a actuellement un capital social de TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (EUR 34.000.-) représenté par MILLE TROIS CENT SOIXANTE (1.360) actions d'une valeur nominale de EUR 25.- (VINGT-CINQ EUROS) chacune, entièrement libérées.

- L'actionnaire unique déclare vouloir procéder à la dissolution de la société ARTAX INVESTMENTS HOLDING S.A. et a nommé comme liquidateur Monsieur Emile WIRTZ, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Le rapport du liquidateur ainsi qu'un rapport du commissaire-vérificateur la société FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à r.l. resteront annexés aux présentes.

Il résulte du rapport du liquidateur que tous les actifs ont été réalisés et toutes les dettes apurées.

- L'actionnaire donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.
- Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ARTAX INVESTMENTS HOLDING S.A.
- Ensuite il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société .
- Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. KEISER-LOGUTOVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/19985. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052086/44.

(100065796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

CGDS Luxembourg Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 152.535.

— STATUTES

In the year two thousand and ten on the first day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hamilton Trust Company Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda and having its registered office at 2 Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda acting as Original Trustee of The Chris Gower Discretionary Settlement 2009 Trust,

here represented by Julien Leclère, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 1, 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CGDS Luxembourg Invest S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two managers of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters joint signature of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of November of each year and end on the thirty-first October of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of

shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 October 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Hamilton Trust Company Limited acting as Original Trustee of The Chris Gower Discretionary Settlement 2009 Trust, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by (i) contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500), as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it and (ii) by a contribution in kind consisting of nine (9) Class A shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each (the Shares) of TMW Investments (Luxembourg) S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1450 Luxembourg, 21, Cote d'Eich, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.213, having a share capital of thirteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 13,750) represented by one hundred (100) Class A shares and ten (10) Class B shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each (TMW).

Such contribution in an aggregate amount of one million forty-eight thousand six hundred and ten euro ninety six cents (EUR 1,048,610.96) made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) twelve thousand five hundred eighty euro (EUR 12,500) is allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) one million thirty six thousand one hundred and ten euro ninety six cents (EUR 1,036,110.96) is allocated to a share premium reserve account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of TMW that, as of the date of such certificate:

- Hamilton Trust Company Limited acting as Original Trustee of The Chris Gower Discretionary Settlement 2009 Trust is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up and represent 8,18% of the issued share capital of TMW;
- Hamilton Trust Company Limited acting as Original Trustee of The Chris Gower Discretionary Settlement 2009 Trust is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of Luxembourg and the articles of association of TMW, the Shares are transferable subject to the prior written approval of all the shareholders;
- on the date hereof, the Shares are worth at least one million thirty six thousand one hundred and ten euro ninety six cents (EUR 1,036,110.96), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet of TMW, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand four hundred Euros (2,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Patrice Gallasin, lawyer born on December 9, 1970 in Villers-Semeuse (France), with professional address at 21, Cote d'Eich L-1450 Luxembourg,
 - Guy Kersch, economic counsel, born on October, 24, 1952 in Luxembourg with professional address at 32, rue Rosswinkel, L-6251 Scheidgen.
2. The registered office of the Company is set at L-1450 Luxembourg, 21, Cote d'Eich.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Hamilton Trust Company Limited, une société de droit des Bermudes ayant son siège social à 2 Reid Street, Hamilton HM11, Bermudes, agissant en tant que Trustee Original de The Chris Gower Discretionary Settlement 2009 Trust,

ici représenté par Julien Leclère, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CGDS Luxembourg Invest S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier novembre de chaque année et se termine le trente et un octobre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 octobre 2010.

Souscription - Libération

Hamilton Trust Company Limited agissant en tant que Trustee Original de The Chris Gower Discretionary Settlement 2009 Trust, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales par (i) versement en espèces d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément et (ii) par un apport en nature de neuf (9) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune (les Actions) de TMW Investments (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B 146.213, ayant un capital social de treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750) représenté par cent (100) parts sociales de Classe A et dix (10) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune (TMW).

Ledit apport d'un montant total d'un million quarante-huit mille six cent dix euros quatre-vingt seize cents (EUR 1.048.610,96) fait à la Société sera affecté comme suit:

(i) douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est affecté au compte capital de la Société;

(ii) un million trente six mille cent dix euros quatre-vingt seize cents (EUR 1.036.110,96) est affecté à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de TMW en date de ce jour que:

- Hamilton Trust Company Limited agissant en tant que Trustee Original de The Chris Gower Discretionary Settlement 2009 Trust est le propriétaire unique des Actions;

- les Actions sont entièrement libérées et représentent 8,18% du capital social souscrit de TMW;

- Hamilton Trust Company Limited agissant en tant que Trustee Original de The Chris Gower Discretionary Settlement 2009 Trust est le seul titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;

- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune Action n'est sujette à une telle opération;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédé;

- conformément aux lois luxembourgeoises et aux statuts de TMW, les Actions sont cessibles sujet à l'accord écrit préalable des autres associés;

- en date de ce jour, les Actions sont évaluées au moins à un million trente six mille cent dix euros quatre-vingt seize cents (EUR 1.036.110,96), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat et une copie du bilan de TMW, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille quatre cents Euros (2.400.- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Patrice Gallasin, juriste né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France), ayant pour adresse professionnelle le 21, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

- Guy Kersch, conseiller économique, né le 24 octobre 1952 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 32, rue Rosswinkel, L-6251 Scheidgen.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1450 Luxembourg, 21, Cote d'Eich.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.LECLERE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 07 avril 2010. Relation: LAC/2010/15309. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010053950/418.

(100055212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Harrow Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.522.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 avril 2010

Acceptation de la démission en tant qu'Administrateurs de Messieurs Romain THILLENS, Christophe BLONDEAU, Nour-Eddin NIJAR.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Norbert SCHMITZ, demeurant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et des sociétés FMS SERVICES SA, dont le siège est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES SA, dont le siège est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Madame Sophie CHAMPENOIS, né le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Acceptation de la démission de la société H.R.T. REVISION SA en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, demeurant au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes, à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour la société

HARROW HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2010052202/24.

(100066078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Farringdon I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 121.761.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5 place de la gare, L-1616 Luxembourg, le 18 mars 2010 à 14h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Claes-Johan Geijer, Président

M. Bruno Frèrejean

M. Vincent Gruselle

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Deloitte S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour extrait conforme

Vincent GRUSELLE

Administrateur

Référence de publication: 2010053398/22.

(100054807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Ambolt S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 152.942.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third of May.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

PANDOMUS, a public limited liability company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 146.540,

here represented by its sole director Mr. Charles MEYER, chartered accountant, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Ambolt S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may also make investments in the form of junior loans or preferred equity investments in companies that own or operate real property assets.

Further, the Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second of May at 10.00 am at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of

the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the three hundred ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder PANDOMUS, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary General Meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by law and the bylaws, Mr Charles MEYER, chartered accountant, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19th April 1969, professionally residing at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company.
- 3) ALTER AUDIT S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S.L. B 110.675, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.
- 5) The registered office of the Company will be established in L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

PANDOMUS, une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg, et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.540,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Charles MEYER, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Ambolt S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également investir sous forme de prêts subordonnés ou dans des titres préférentiels de sociétés qui détiennent ou commercialisent des actifs immobiliers.

En plus, la Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut émettre des certificats représentant les actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications requises par l'article 41 de la Loi et sont signées par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1. et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique PANDOMUS, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000, EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Charles MEYER, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) ALTER AUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, R.C.S.L. B 110.675, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Charles MEYER, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2010. LAC/2010/20113. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052071/437.

(100065950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Banque Delen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.146.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17.03.2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2010 que:

Ont été élus aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010:

Monsieur Jacques Delen, demeurant à B – 2020 Antwerpen, Della Faillelaan, 62

Monsieur Jan Suykens, demeurant à B – 2970 Schilde, Azalealaan, 23/B

Monsieur Piet Dejonghe, demeurant à B – 3080 Tervuren, Moorselstraat, 15

A été élue à la fonction de réviseur d'entreprise, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010:

Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L – 5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7

Pour copie certifiée conforme

Référence de publication: 2010052097/18.

(100066015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Caves St. Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 53, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 5.220.

—
A l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire s'étant tenue en date du 10 mai 2010, les actionnaires de la Société ont pris, entre autres, les résolutions suivantes:

- prise de connaissance de la démission de Madame Annette Schwall-Lacroix de ses fonctions d'administratrice de la Société avec effet à ce jour;

- nomination de Monsieur Georges Prost, expert-fiscal diplômé, né le 9 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant à CH-1630 Bulle, 41, chemin des Coquilles en tant que membre du conseil d'administration avec effet à ce jour et fixation de la durée de son mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire délibérant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052119/17.

(100065893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Camtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.521.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 décembre 2009:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société au 31, Grand-Rue L-1661 à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Guiseppe MANISCALCO, expert-comptable, né le 2 novembre 1973 à Palazzo Adriano, (Italie) demeurant à I-00197 Rome, (Italie), 3 Via Ettore Ximenes

- Monsieur Stefano CAMILLERI, industriel, né le 1^{er} janvier 1935 à Joppolo Giancaxio (Italie), demeurant à I-20037 Paderno Dugnano (Italie), 4-6 Via Guido Rossa

L'assemblée générale décide à l'unanimité de fixer la durée des mandats des administrateurs M. Guiseppe MANISCALCO et Stefano CAMILLERI, préqualifiés, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes M. Giovanni MANISCALCO, expert-comptable, né le 11 avril 1962 à Bisacquino (Italie) et demeurant à I-90141 Palermo (Italie), 32 Via del Carabiniere.

Le Commissaire aux Comptes est nommé pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour la société

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010052115/29.

(100065829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Cansan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 72, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 152.505.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt six mars.

Par-devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

- Monsieur Antonio Candido MARTINO, indépendant, né le 7 octobre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-7516 ROLLINGEN, 16A, Rue Belle-Vue,
- Monsieur Sandro MARTINO, indépendant, né le 15 mars 1979 à Luxembourg, demeurant à L-7516 ROLLINGEN, 16A, Rue Belle-Vue,
- Madame Maria Teresa MARTINS LOUREIRO, salariée, née le 27 février 1964 à Pousa de Barcelos (P), demeurant à L-4510 DIFFERDANGE, 149, Route de Belvaux

Tous trois ici représentés sur base d'une procuration donnée à Monsieur Paul Diederich, administrateur, demeurant à Steinfort et annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CANSAN S.à.r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune Differdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Antonio Candido MARTINO, précité	45,- parts sociales
Monsieur Sandro MARTINO, précité	45,- parts sociales
Madame Maria Teresa MARTINS LOUREIRO, précitée	10,- parts sociales
Total	100,- parts sociales

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Antonio Candido MARTINO, indépendant, né le 7 octobre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-7516 ROLLINGEN, 16A, Rue Belle-Vue,

- Monsieur Sandro MARTINO, indépendant, né le 15 mars 1979 à Luxembourg, demeurant à L-7516 ROLLINGEN, 16A, Rue Belle-Vue,

2. Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame Maria Teresa MARTINS LOUREIRO, salariée, née le 27 février 1964 à Pousa de Barcelos (P), demeurant à L-4510 DIFFERDANGE, 149, Route de Belvaux.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de la gérante technique et d'un des deux gérants administratifs.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4620 DIFFERDANGE, 72, Rue Emile Mark.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 31 mars 2010. Relation: EAC/2010/3818. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 avril 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010052969/103.

(100054591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Convert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 84.043.

—
Extrait du procès-verbal de la décision du gérant de la société prise le 3 mars 2010.

Le siège social de l'actionnaire, THEMA (LONDON) LTD a été transféré en Italie et la société a pris la dénomination sociale THEMA ITALIA S.R.L. immatriculée sous le numéro de registre de commerce 391433 avec siège social au Passaggio Corner Piscopia 10, Padova, Italie.

Pour copie conforme

Frédéric HANREZ

Gérant

Référence de publication: 2010052141/14.

(100065838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Caves St. Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 53, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 5.220.

—
A l'occasion du conseil d'administration s'étant tenue en date du 10 mai 2010, les administrateurs de la Société ont pris, entre autre, les résolutions suivantes:

- nomination de Monsieur Marc GALES en qualité de président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052120/12.

(100065893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Crownlux Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.424.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010.

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

M. Goossens Joris Alex domicilié au 4, Mareldongen, B-9070 Heusden, Belgique, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Crownlux Capital Management S.A.

Référence de publication: 2010052146/16.

(100066082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

MH-SH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswée.

R.C.S. Luxembourg B 68.794.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 11. Mai 2010

Am Dienstag, den 11. Mai 2010 um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der MH-SH S.A. in ihrem Hauptsitz zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Die Generalversammlung beschliesst mit sofortiger Wirkung:

- Herr Karl-Günther König, Geschäftsmann, wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 9, avenue de la Gare
- Frau Claudia Margarete König, Kauffrau, wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 9, avenue de la Gare, von ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglied zu entheben.

Zudem beschliesst die Generalversammlung mit sofortiger Wirkung:

- Herrn Karl-Günther König, Geschäftsmann, wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 9, avenue de la Gare von seinem Amt als Delegierten des Verwaltungsrates zu entheben

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden mit sofortiger Wirkung und bis zur ordentlichen Generalversammlung vom Jahre 2012 bestellt:

- Frau Birigt Mittermüller, Bürokauffrau, geboren am 31.08.1956 in Merzig (D) wohnhaft in D-66663 Merzig (D), Zum Mühlengrund 22a,
- Herr Fritz Bücheler, Beruf-Kauffmann, geboren am 17/01/1925 Hamburg, wohnhaft in D-80369 München, Südlauf-fahrtsalle15.

Die Ernennung erfolgt mit sofortiger Wirkung
Luxemburg, den 11. Mai 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010052589/25.

(100066139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.**CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.732.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 6 mai 2010.

En date du 6 mai 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer Monsieur Daniel LAURENCIN, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Monsieur Guy Harles

Monsieur Marc Chong Kan

Madame Christine Sonnier

Monsieur Peter Dicorpo

Monsieur Daniel Laurencin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 mai 2010.

CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010052122/23.

(100066037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.211.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 6 mai 2010

En date du 6 mai 2010, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

de nommer Monsieur Daniel LAURENCIN, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Monsieur Guy Harles

Monsieur Marc Chong Kan

Madame Christine Sonnier

Monsieur Peter Dicorpo

Monsieur Daniel Laurencin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010052124/23.

(100066079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Interstate Europe Investments - Ursa Major Investments Hotels Limited, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 152.565.

STATUTS

Le 9 avril 2010, il a été formé une société en nom collectif sous la raison sociale «Interstate Europe Investments - Ursa Major Investments Hotels Limited» (la «Société») entre les associés solidaires suivants:

- Interstate Europe Investments, LLC, une société de droit américain (Delaware), Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro 4798086 (l'«Associé Interstate»); et

- Ursa Major Investments Hotels Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social au 11 Anglesea Street, Cork, Irlande et immatriculée auprès du «Companies Registration Office of Ireland» sous le numéro 482676 (l'«Associé Ursa»).

Informations relatives à la Société:

- Siège social: le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

- Objet social: L'objet de la Société est d'investir, acquérir et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également gérer, exploiter, superviser et fournir des services à tout hôtel (incluant ceux en copropriété), complexe touristique, immeuble en multipropriété et propriétés fractionnées ainsi que tout autre bien de l'hôtellerie (chacun une «Propriété Hôtelière» et ensemble les «Propriétés Hôtelières») en Europe, lesquelles Propriétés Hôtelières peuvent inclure celles dans lesquelles l'Associé Interstate et l'Associé Ursa ont une participation financière. La Société pourra poursuivre ces activités directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales opérationnelles que la Société détiendra intégralement (les «Filiales Opérationnelles») et qui peuvent être ou non constituées au Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut également assurer la gestion d'actifs et/ou rendre des services de consultant aux Propriétés Hôtelières.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir

les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

- Capital social: 2 EUR (deux euros);

- Durée: la Société est constituée pour une durée indéterminée;

- Exercice social: il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour, le 9 avril 2010 et se terminera le 31 décembre 2010;

- Gérance: La Société est gérée par ses deux associés (les «Gérants») pour une période indéterminée. La Société est liée par la signature conjointe des Gérants. Les Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010053975/50.

(100055944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Sauvin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 140.849.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 26 février 2010, que Monsieur Yann BORGSTEDT a transféré la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Compagnie des Parcs S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B114.896, ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, 160 parts sociales

- Successborne Investments Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés de Nicosie sous le numéro HE 171039, ayant son siège social au 25, Annis Komninis, 1062 Nicosie, Chypre, 160 parts sociales

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Compagnie des Parcs S.A. 160 parts sociales

Successborne Investments Limited 160 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

SAUVIN S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010053431/24.

(100055122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Charterhouse Snowhill (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.937.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of May.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I SARL, a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg),

here represented by Régis Galiotto, jurist with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Charterhouse Snowhill (Luxembourg) SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one British pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) (1) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I SARL, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one British pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500),

The amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

52449

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Micheal Dal Bello, Senior Vice President (Real Estate), born in London, United-Kingdom, on November 27, 1960 and having his professional address at 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, AB, Canada T5J 2B3; and
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Hugo Froment, companies director, born in Laxou, France, on February 22, 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Pietro Longo, companies director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 13, 1970 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

représenté par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Charterhouse Snowhill (Luxembourg) SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière de, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un (1) associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans l'approbation d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et aussi longtemps que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art.10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et aussi longtemps que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité en nombre des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I SARL, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Micheal Dal Bello, Senior Vice President (Real Estate), né à Londres, Royaume-Uni, le 27 novembre 1960 et ayant son adresse professionnelle au 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, AB, Canada T5J 2B3 ;et

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Hugo Froment, administrateur de sociétés, né à Laxou, France, le 22 février 1974 et ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Mr. Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 13 septembre 1970 et ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 mai 2010. Relation: LAC/2010/20121. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010052107/516.

(100065880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

CDS Limousines Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 143.796.

—
Extrait de l'Age du 15 mars 2010.

Les associés, réunis en assemblée générale, consentent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 25 rue des Scillas L-2529 Howald vers le 4 rue des Joncs bâtiment 11 L-1818 Howald.

Fait à Howald, le 15 mars 2010, en 4 exemplaires originaux, chaque associé reconnaissant avoir reçu le sien.

Référence de publication: 2010052128/12.

(100066039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Chinaboard Rehfeldt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 47.794.

Il se dégage d'une assemblée générale extraordinaire signée en date du 30 avril 2010 par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg AC, le 5 mai 2010, LAC/2010/20005 au droit de douze euros (12.- EUR), que:

- les actionnaires de la société ont accepté la démission de l'administrateur Monsieur Laurent BACKES, et ils l'acceptent;
- l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Edward John REHFELDT III, homme d'affaires, né à Illinois (USA), le 12 novembre 1941, avec adresse professionnelle à 10596 Taipei (Taiwan), 11th Floor Worldwide House, 131, Min Sheng East Road, Section 3, nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur BACKES, démissionnaire.
- l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Edward John REHFELDT III, homme d'affaires, né à Illinois (USA), le 12 novembre 1941, avec adresse professionnelle à 10596 Taipei (Taiwan), 11th Floor Worldwide House, 131, Min Sheng East Road, Section 3, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Société, avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour extrait conforme
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2010052130/23.

(100065955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Davlan S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.531.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 29 avril 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;
- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;
- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052150/19.

(100066096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Greendale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 62.079.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la société, tenue le 8 avril 2010, au siège social que:

L'actionnaire a accepté la réélection de:

- Marina Valvasori en tant qu'administrateur jusqu'au 14 avril 2016
- William Joseph Gorman en tant qu'administrateur jusqu'au 14 avril 2016
- IAS Consulting Limited en tant que commissaire aux comptes jusqu'au 14 avril 2016

Il résulte d'autre part que le commissaire aux comptes a transféré son siège social à l'adresse suivante: 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG

Les organes sociaux se composent désormais comme suit:

- Alma Thomas, administrateur
- Marina Valvasori, administrateur
- William Joseph Gorman, administrateur
- IAS Consulting Limited, commissaire aux comptes

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour GREENDALE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010053366/25.

(100055035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Colt Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.025.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 116.041.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of COLT Lux Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office in

Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.042, incorporated by deed of the undersigned notary as a société à responsabilité limitée on 27 April 2006, which articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1347 of 12 July 2006 page 64613, and have been lastly amended through a deed of the undersigned notary on 27 March 2009, published in the Mémorial number 905 of 29 April 2009, page 43437 (the "Sole Partner").

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is the current sole partner owning all the eighty-one thousand (81,000) issued shares representing the total share capital of COLT Lux Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2A, Rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.041, incorporated by deed of the undersigned notary, as a société à responsabilité limitée on 27 April 2006, which articles of association have been published in the Mémorial, under number 1346 of 12 July 2006 page 64584 and have been lastly amended through a deed of the undersigned notary on 27 March 2009, published in the Mémorial number 892 of 28 April 2009, page 42801 (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which the Sole Partner has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1 - Amendment of the name of the Company and consequential amendment of the Articles of Association of the Company;

2 Miscellaneous.

(iii) That the Sole Partner waives any prior convening notice right; and

(iv) That the Sole Partner has adopted the following resolution:

Sole resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to amend Article 1 of the Company's Articles of Association (Denomination) so as to read as follows:

« **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Colt Lux Finance S.à r.l." is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Madame Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en tant que représentant du conseil d'administration de COLT Lux Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.042, constituée par acte du notaire soussigné en tant que société à responsabilité limitée le 27 avril 2006, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1347 du 12 juillet 2006 page 64613 et ont été modifiés pour la dernière fois le 27 mars 2009, publiés au Mémorial numéro 905 du 29 avril 2009, page 43437 (l'"Associé Unique").

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'actuel associé unique détenant l'ensemble des quatre-vingt-un mille (81.000) parts sociales émises représentant l'entière du capital social de la société COLT Lux Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.041,

constituée par acte du notaire soussigné en tant que société à responsabilité limitée le 27 avril 2006, dont les statuts ont été publiés au Mémorial sous le numéro 1346 du 12 juillet 2006 page 64584, et ont été modifiés pour la dernière fois le 27 mars 2009, publiés au Mémorial numéro 892 du 28 avril 2009, page 42801 (la "Société");

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, est le suivant (l'"Ordre du Jour"):

1- Changement de nom de la Société et modification consécutive des statuts de la Société;

2- Divers.

(iii) Que l'Associé Unique a adopté la résolution suivante; et

(iv) Que l'Associé Unique a renoncé à tout droit de convocation préalable.

Résolution unique

IL EST DECIDE de modifier l'Article 1^{er} des Statuts de la Société (Dénomination) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Colt Lux Finance S.à r.l." (...)»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. CHENGAPEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2010. Relation: LAC/2010/19893. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052136/96.

(100066021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Haurora S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.281.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 mars 2010 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société HAURORA S.A., R.C.S. Luxembourg B 133 281, en date du 16 octobre 2007 a été résiliée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010053343/12.

(100054943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Columba Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.385.

In the year two thousand and ten, on the third of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Cerberus Partners, L.P., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered under number 2316340 and with registered office at 299, Park Avenue, New York, NY 10171, United States of America, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Willem-Arnoud van Rooyen, employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., residing professionally at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 19 April 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company COLUMBA INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg on 4 October 2004 published in the Mémorial C under number 1245 on 6 December 2004 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 103385. The articles of Incorporation have not been amended since;

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the Company's manager, Manacor (Luxembourg) S.A.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

- That the Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. or any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. is to be authorised in the name and on behalf of the Sole Shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof, drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Cerberus Partners, L.P., société constituée et organisée selon le droit de l'état de Delaware, Etats-Unis, enregistrée sous le numéro 2316340, ayant son siège social à 299, Park Avenue, New York, NY 10171, Etats-Unis, ("l'Associé Unique")

ici représentée par Mr. Willem Arnoud van Rooyen, employé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société COLUMBA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 103385 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 4 octobre 2004 publié au Mémorial C numéro 1245 le 6 décembre 2004. Les statuts n'ont subi aucune modification depuis.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cents vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique est porteur de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter sa déclaration que toutes les dettes de la Société sont réglées et que le passif relatif à clôture de la liquidation est dûment approvisionné. Par ailleurs, il déclare que s'il existe des dettes de la Société encore inconnues à ce jour, il assume l'obligation irrévocable de payer de telles dettes; par conséquent toutes les dettes de la dite Société sont réglées;

Que l'actif net restant a été payé à l'Associé Unique;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la Société: Manacor (Luxembourg) S.A.;

Que tous les livres de compte et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Que Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. ou tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. est autorisé à effectuer, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, toutes déclarations fiscales, réquisitions au Registre de Commerce et des Sociétés ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation;

Tous les pouvoirs nécessaires sont donnés au porteur d'une expédition des présentes afin d'accomplir toutes les formalités de publication et d'enregistrement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Lecture faite dans la langue du mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. A. van Rooyen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2010. LAC/2010/20184. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052139/98.

(100065866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Jones Lang LaSalle Electronic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 98.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Référence de publication: 2010052661/10.

(100066623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Daytona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.828.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Daytona Investments S.A.

Référence de publication: 2010052151/32.

(100066090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Bregal Private Capital II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 137.011.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 avril 2010 que:

L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Louis BRENNINKMEIJER de son poste de gérant en date du 19 avril 2010.

Il résulte de cette démission que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Michel de GROOTE
- Etienne BRENNINKMEIJER
- Raf BOGAERTS
- Robert SMEELE
- John DRURY
- Johny SERÉ

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010053406/22.

(100054662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Daytona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.828.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2010.

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Daytona Investments S.A.

Référence de publication: 2010052152/14.

(100066090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

EuroRidge Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.736.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 11 mai 2010.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 26 boulevard Royal L- 2449 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L- 1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Un mandataire

Référence de publication: 2010052165/13.

(100066095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Financière Daunou 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.400.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 5 mars 2010

En date du 5 mars 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer Monsieur Xavier PAUWELS en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

de nommer Monsieur Klaus-Peter KISSLER, né le 15 décembre 1957 à Frankenthal, Pfalz, Allemagne, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 6 mars 2010 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la façon suivante:

BNP Paribas S.A.

Monsieur Dominique Robyns

Monsieur Pepijn R. Dinandt

Monsieur Jürgen Dr Koch

Monsieur Karim Saddi

Monsieur Thomas Stromstedt

Monsieur Klaus-Peter Kissler

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Financière Daunou 9 S.à r.l.

Signature

Par procuration

Référence de publication: 2010053427/27.

(100054681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

European Plast Research & Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 18, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 150.523.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 avril 2010.

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} Mai 2010, l'adresse du siège social de la société est comme suit:

18, Rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010052178/13.

(100066086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Cezan Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 105.272.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2010**Résolution n° 1*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions de gérant administratif de Monsieur Dzemaal MUHOVIC, né le 07 juin 1966 à Berane et demeurant à L-4052 Esch-sur-Alzette, 31, rue des Champs.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S.

Société d'expertise-comptable

26-28 Bd Kennedy

L-4170 Esch - sur - Alzette

Signature

Référence de publication: 2010053335/18.

(100054761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

F.I.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 78.692.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 avril 2010 que:

La cooptation de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053336/17.

(100054843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Interimmobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.541.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 14 avril 2010 que nous démissionnons de notre fonction de commissaire aux comptes de la société INTERIMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93 541.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

3, rue du Fort Rheinsheim

L-2419 Luxembourg

RC Luxembourg n° B56 862

Signature

Référence de publication: 2010053341/18.

(100054900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

LSP (Leidwanger Stéphane Participations) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 147.962.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 13 avril 2010

La démission de Yves MAGARD en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Isabelle LEIDWANGER-NOEL, administratrice de sociétés, née à Thionville (France), le 2 mars 1967, demeurant 14, rue les Côtes; F-57530 Pange, a été coopté en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LSP (LEIDWANGER STEPHANE PARTICIPATIONS) S.A.

Référence de publication: 2010053301/14.

(100054962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Research & Development International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.823.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 avril 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A. Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A. dont le siège est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

RESEARCH AND DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2010053305/14.

(100054688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Sipalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.925.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 mars 2010

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. Monsieur Hugues DU-MONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

SIPALUX S.A.

Référence de publication: 2010053306/14.

(100054689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Intelligentsia Consultants Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8086 Bertrange, 35, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 143.234.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010053467/11.

(100055023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Immobilière 1911 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 47.965.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Charles Schmit
Gérant

Référence de publication: 2010053458/12.

(100054775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Acord International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 68, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 51.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010053462/10.

(100055166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053463/10.

(100054973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Phalanx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 19.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053464/10.

(100054988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

**Nijiro S.A., Société Anonyme,
(anc. Formentor SA).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053465/11.

(100054991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.